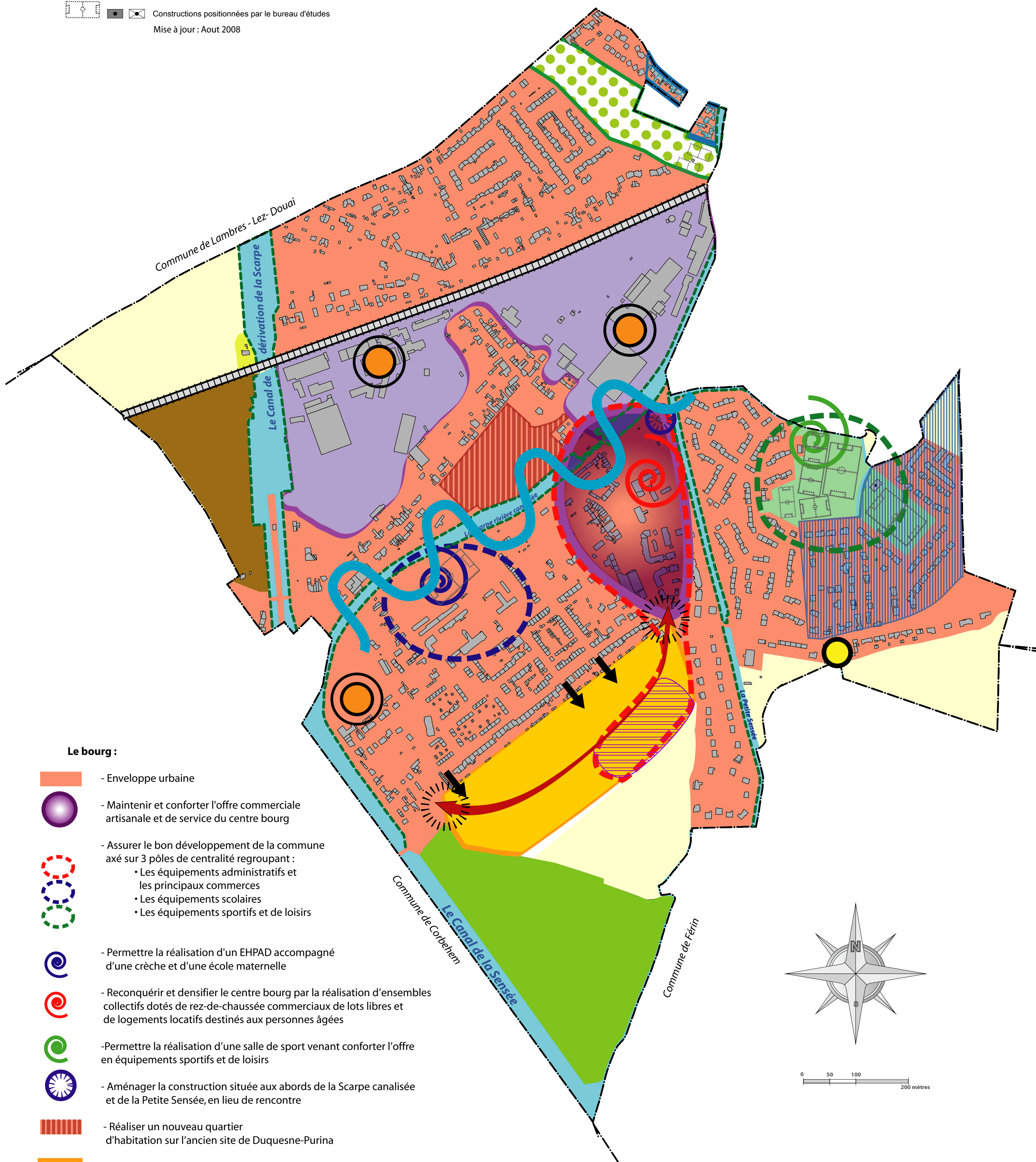


COURCHELETTES

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Constructions positionnées par le bureau d'études
Mise à jour : Aout 2008



Le bourg :

- Enveloppe urbaine
- Maintenir et conforter l'offre commerciale artisanale et de service du centre bourg
- Assurer le bon développement de la commune axé sur 3 pôles de centralité regroupant :
 - Les équipements administratifs et les principaux commerces
 - Les équipements scolaires
 - Les équipements sportifs et de loisirs
- Permettre la réalisation d'un EHPAD accompagné d'une crèche et d'une école maternelle
- Reconquérir et densifier le centre bourg par la réalisation d'ensembles collectifs dotés de rez-de-chaussée commerciaux de lots libres et de logements locatifs destinés aux personnes âgées
- Permettre la réalisation d'une salle de sport venant conforter l'offre en équipements sportifs et de loisirs
- Aménager la construction située aux abords de la Scarpe canalisée et de la Petite Sensée, en lieu de rencontre
- Réaliser un nouveau quartier d'habitation sur l'ancien site de Duquesne-Purina
- Assurer une maîtrise foncière afin de permettre une urbanisation future à moyen terme, favorisant une forme concentrique au bourg
- Développer l'offre en commerces de proximité et services au sein du nouveau quartier

- Compléter le maillage des rues en desservant la zone d'urbanisation future par une rue traversante
- Conserver les cheminements doux facilitant les accès du nouveau quartier vers les équipements scolaires
- Assurer la sécurité des accès à la zone d'urbanisation future
- Prendre en compte le risque de ruissellement des eaux de pluie
- Prendre en compte le risque de débordement de la Scarpe
- Prendre en compte le risque de rupture de digue

Le territoire économique

- Pérenniser les activités économiques existantes et leur donner la possibilité de s'étendre
- Prendre en compte la présence des ICPE

Le territoire rural et agricole

- Protéger et préserver les terres agricoles qui s'étendent au-delà de la commune
- Protéger l'exploitation agricole
- Prendre en compte les constructions éloignées du bourg

Les territoires naturels

- Protéger les voies d'eau et cours d'eau
- Protéger les boisements situés le long du Canal de la Sensée
- Valoriser les sentiers de promenade et l'accès aux berges le long des voies et cours d'eau
- Conforter les équipements sportifs et de loisirs
- Préserver le corridor boisé le long de la RD621
- Prendre en compte les sols pollués sur les terrains anciennement occupés par la société BP

